

ASA BOUCLES DE SEINE

9ème RALLYE REGIONAL DE PONT L'EVEQUE
3ème RALLYE REGIONAL VHC DE PONT L'EVEQUE
 6 et 7 Décembre 2025
 COUPE DE FRANCE 2026, Coeff.2
 LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE NORMANDIE 2025

DECISION N° *1*

Du Collège des Commissaires Sportifs

à Tous les concurrents

MOTIF

Etude de temps forfaitaires à la demande du DC, suite à la sortie du n° 4 dans l'ES 2

DECISION

Suite à la sortie de route du concurrent n° 4 dans l'ES 2, le collège décide d'attribuer au(x) concurrents(s) bloqué(s) un temps qu'il considère comme étant le plus équitable en application de l'article 7.5.16 du Règlement standard des Rallyes 2025.

- n° 5 04:54,9
- n° 6 04:56,4
- n° 11 04:56,1
- n° 8 04:58,2
- n° 9 05:01,4

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des Commissaires sportifs, conformément aux prescriptions générales FFSA 2025 chapitre VIII, APPEL-A, Droit d'appel

Publié au tableau d'affichage numérique de l'organisateur le 07/12/2025 15:42

Le Président du Collège	Membre du Collège	Membre du Collège
Claude CHRISTEL 9367 / 1303	Jacques DE LARIVIERE 12643 / 1318	Michel TESNIERE 125487 / 1317
Signature <i>[Signature]</i>	Signature <i>[Signature]</i>	Signature <i>[Signature]</i>